



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chargés d'enseignement

Question écrite n° 62997

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des chargés d'enseignement d'EPS. Ces enseignants, lauréat d'un concours de recrutement, effectuent le même service devant les mêmes élèves que leurs collègues professeurs d'EPS. Les décisions prises jusqu'à présent n'ont pas abouti aux mesures catégorielles attendues par ces personnels. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour mettre en place un plan d'intégration de ces enseignants dans le corps des professeurs d'EPS.

Texte de la réponse

Une réflexion globale sur le devenir des corps des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE d'EPS) a été engagée avec les organisations syndicales afin d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière de ces personnels. Différentes hypothèses sont ainsi mises à l'étude conduisant, d'une part, à élargir les contingents d'emplois de la hors classe et de la classe exceptionnelle et, d'autre part, à réduire les durées des derniers échelons de la classe exceptionnelle. Les mesures envisagées pour améliorer la carrière de ces personnels pourraient se traduire par un plan de trois ans.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62997

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3623

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4670